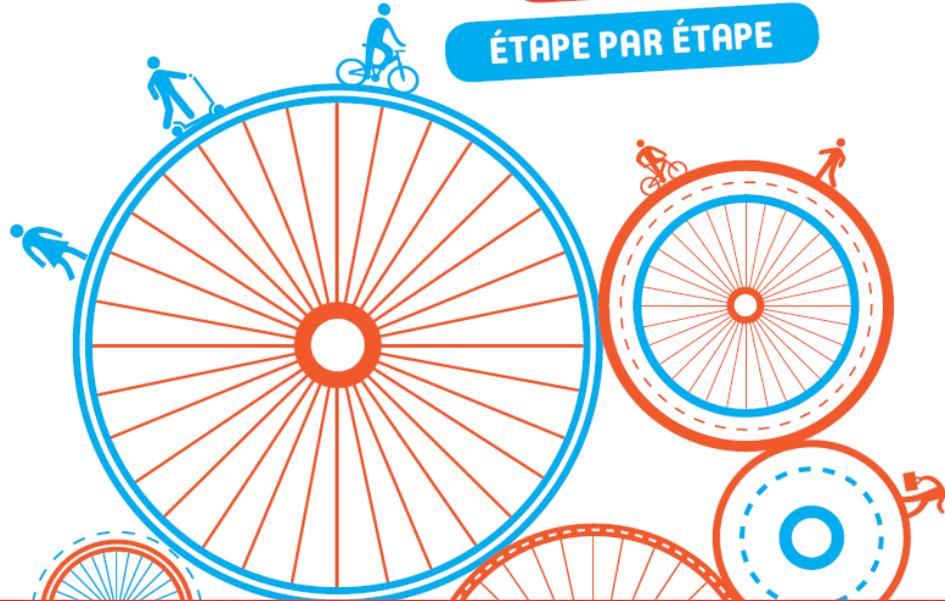


DÉVELOPPER LES MODES ACTIFS

SUR LES TERRITOIRES

ÉTAPE PAR ÉTAPE



## Les dispositifs d'accompagnement des territoires

21 Février 2018

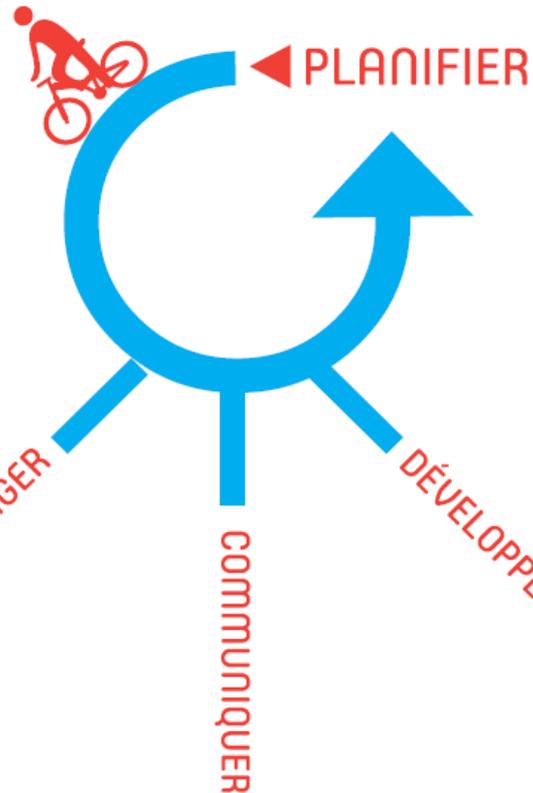
Sébastien BOURCIER  
ADEME Pays de la Loire

# DÉVELOPPER LES MODES ACTIFS

SUR LES TERRITOIRES

ÉTAPE PAR ÉTAPE

**La planification**  
**outil central**  
**+ 3 piliers** pour impulser une  
**politique incitative**



## LA PLANIFICATION

Impulser un environnement physique et social favorable par des documents de stratégie et de planification d'ordre réglementaire (PLU(i), PDU, SCOT) et volontaire (schéma directeur modes actifs)

## LES AMÉNAGEMENTS

Créer les conditions favorables à la pratique quotidienne des modes actifs grâce à des aménagements adéquats (itinéraires, stationnements vélo, jalonnement, réduction de la vitesse automobile)

## LA COMMUNICATION

Promouvoir les mobilités actives auprès de toutes les populations par des actions de communication ciblées (campagnes de communication, événements, appels à projets)

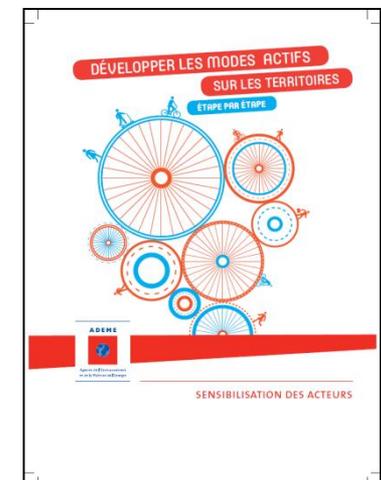
## LES SERVICES

Développer des services et accompagner l'essor des nouvelles pratiques de mobilité durable (vélopartage, ateliers vélo, etc.)

## AAP ADEME 2017-2018

- Soutenir le volet **planification**, pilier structurant d'une politique modes actifs dans les territoires
- **Cibles :**
  - *Communes nouvelles*
  - *EPCI*
  - *Syndicat de Pays*
- **Critères d'éligibilité:**
  - *Soutien aux démarches visant un développement des modes actifs dans une **vision utilitaire / quotidienne** des déplacements*
  - *Recours à un prestataire d'étude spécialisé*
  - *Cahier des charges en accord avec les recommandations de l'ADEME (voir cahier ressources modes actifs)*
  - ***Projet ayant une ambition territoriale forte** : emmener les différents échelons de collectivités dans la même direction*

«Planifier pour prendre un bon départ...»

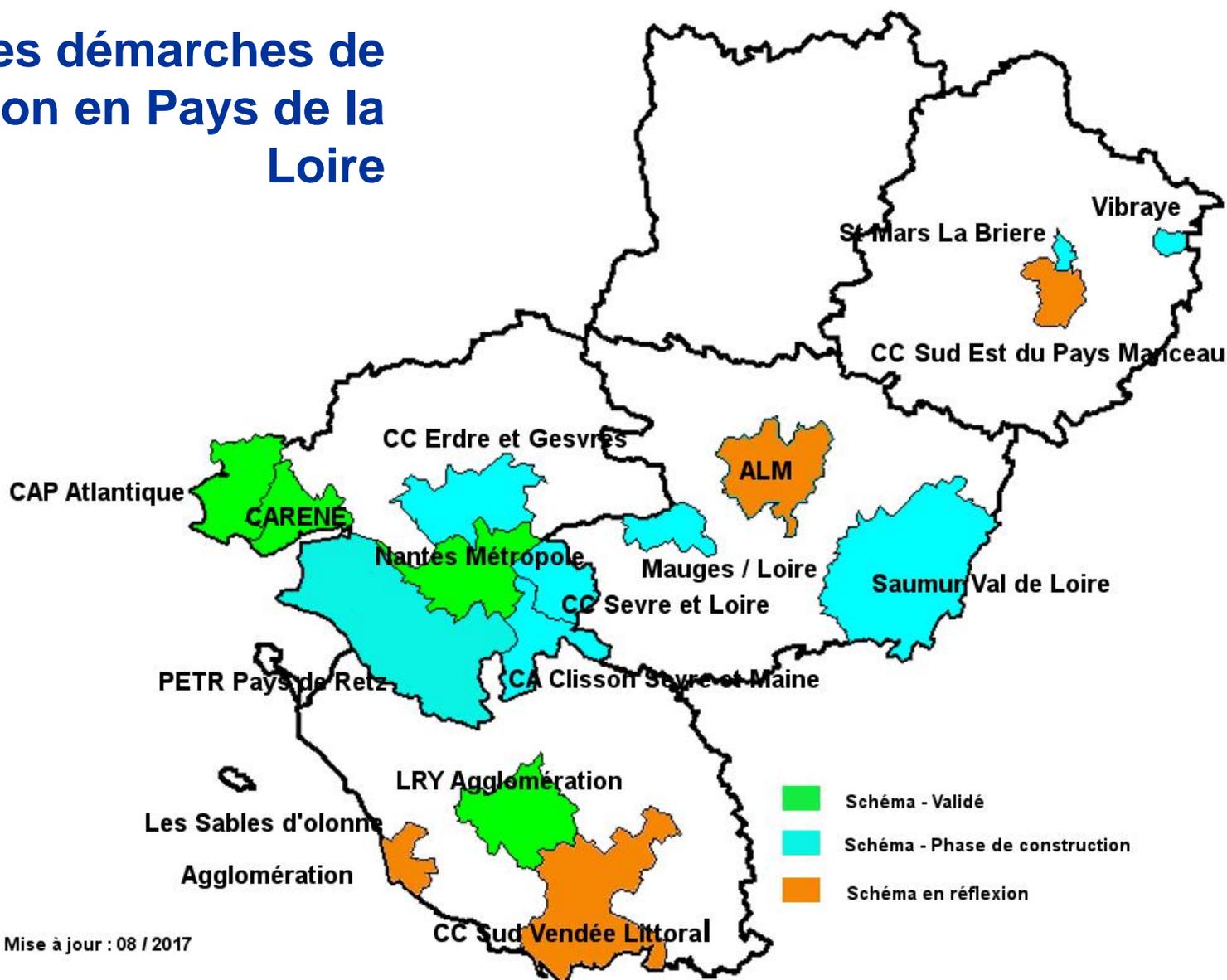


PORTEUR DE L'OPÉRATION	PÉRIMÈTRE	TAUX AIDE MAXI	PLAFOND DE L'AIDE
Commune nouvelle	Commune nouvelle	<b>60%</b>	<b>Jusqu'à 48 000 €</b> Plafond des coûts éligibles HT = 80 000€
EPCI : communauté de communes / communauté d'agglomération / communauté urbaine	EPCI Avec 80% minimum de communes engagées		<b>Jusqu'à 48 000 €</b> Plafond des coûts éligibles HT = 80 000€
Syndicat de Pays (porteur du SCoT)	Pays Avec 100% des EPCI et 50% minimum de communes engagées		<b>Jusqu'à 60 000 €</b> Plafond des coûts éligibles HT = 100 000€

- **Contact préalable avec l'ADEME indispensable** (accompagnement technique, ex. de CdC, retours d'expérience...)
- **Les dossiers complets seront instruits au fil de l'eau**
- **Fin de l'AAP :**

**Mardi 06 novembre 2018**

# Les démarches de planification en Pays de la Loire



Mise à jour : 08 / 2017

- 5 EPCI avec schéma directeur validé / 950 000 habitants – 26% de la couverture reg.
- 7 EPCI + 2 communes nouvelles en cours / 400 000 habitants – 11%
- 4 EPCI en réflexion / 400 000 habitants – 11%

## Financement de projet

- **Soutien à l'investissement local / DSIL** géré par les préfetures de dept. Possibilité de venir financer des infrastructures améliorant la mobilité
  - *Itinéraires cyclables s'inscrivant dans un maillage global*
  - *Equipements de stationnement sécurisé et d'intermodalité*
- **Appel à Manifestation d'intérêt : Territoire d'expérimentation de nouvelles mobilités durables (« French Mobility ») ouvert le 26/01/18**

<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/French%20Mobility2018-10>

- *Objectif : favoriser le développement de mobilités quotidiennes innovantes et durables pour tous*
- *Ciblage particulier sur les zones peu denses : EPCI < 100 000 hab. ; CD ; PNR ; coopérations inter-territoires...*
- *Parmi les thèmes privilégiés :*
  - ✓ mobilité quotidienne pour tous dans tous les territoires (école, travail, commerces...);
  - ✓ mobilité partagée ;
  - ✓ mobilités actives et leur déploiement pour des usages innovants ;



- **Une attention particulière sera portée sur :**
  - *Les partenariats proposés*
  - *L'accompagnement au changement (intégrer la notion des usages)*
  - *La prise en compte des spécificités des territoires*
  - *La mobilisation des acteurs*
- **Calendrier**
  - *Présentation officielle : courant mars 2018*
  - *Temps d'échanges technique de mars à mai 2018 ; obligatoire avant dépôt de candidature*
  - *Date limite soumission PHASE 1 : 15/06/2018*
  - *Date limite soumission PHASE 2 : 31/10/2018*

